

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 136

21 janvier 2009

SOMMAIRE

A & AHDP S.A.	6518	European Forest Resources Holdings S. à r.l.	6517
Aller-Retour S.à.r.l.	6491	European Forest Resources (Sweden) S.à r.l.	6517
Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. ...	6525	Europe Techno Participations S.A.	6501
Am Bureck S.à.r.l.	6504	Europe Techno Participations S.A.	6501
Arguedas S.A.-SPF	6490	Falconi International Holding S.A.	6483
Ariel Holdings S.A.	6518	Fidelity International Real Estate Fund Company 7	6483
Authentic S.à.r.l.	6499	Five Stars S.A.	6526
Barclays Investment Funds (Luxembourg)	6527	Forman International S.A.	6506
Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) Sicav	6510	GEOPF St George's Retail Park S.à r.l. ...	6483
Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) Sicav	6527	Helsom S.A.H.	6528
Berkeley Investment Holdings S.A.	6503	IB Management Services S.A.	6509
Bopoz S.A.	6486	Jost Luxembourg S.à.r.l.	6512
B.S. Quartz Engineering S.A.	6516	JP Commercial VII S.à r.l.	6492
B.S. Quartz Engineering S.A.	6517	Junck Gestion S.à.r.l.	6499
Campus	6499	KLHS Holdings Ireland S.à r.l.	6516
CIMPHALUX société anonyme	6519	Lactus Soparfi S.A.	6505
ColMolitor (Lux) S.à r.l.	6510	L'Aiglou Financial S.A.	6501
Colony Magiste (Lux) S.à r.l.	6510	Leader Trade S.A.	6522
Costa Buena	6525	Lëtzebuurger Rentner- an Invalideverband	6506
Crescendo Capitale Italia S.A.	6503	Lubeca S.A.H.	6504
Crescendo Family Holdings S.A.	6509	Luxembourg IMIL Sàrl	6523
Cromwell Holdings S.A.	6520	Maitland Trust (Luxembourg) S.A.	6522
Crossroads Investments S.A.	6524	Metatrade Sàrl	6491
DCORP, S. à r.l.	6525	Metrum, S.à r.l.	6509
Deltatecc Luxembourg S.à r.l.	6491	Mill Shoes S.à r.l.	6520
Deutsch-luxemburgische Beraterunion S.à r.l.	6508	Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l.	6523
DIF Infrastructure II Luxembourg S.à r.l.	6528	Nocor S.A.	6502
Dimitech Investments S.A.	6519	Onder SA	6505
Divi Holding S.A.	6502	Palm Communication S.A.	6512
Ecological Development S.A.	6491	Pimpampel S.à.r.l.	6520
Eltec Management S.A.	6519	PowerTech S.à r.l.	6510
Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l.	6527	Rinopyl Holding S.A.	6506
Eurazeo Real Estate Lux	6505	Silverstar Sà r.l.	6519

Société d'Investissements Immobiliers Holding S.A.	6517	Therasan Holdinggesellschaft S.A.	6509
Sojebe S.A.	6500	Thibault Management Services S.A.	6508
Steelbridge Holding S.A.	6502	Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	6522
Steelbridge Participations S.A.	6523	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	6521
Sud Finance S.A.	6500	Tiger Holding Four S.à r.l.	6521
Sud Finance S.A.	6500	Timeless S.à.r.l.	6483
Sunweld S.à r.l.	6524	TMVB S.A.	6526
Talbot Holding S.A.	6503	Umbrella Investments S.à r.l.	6521
Tembec Luxembourg S.à.r.l.	6501	Victoria Management Services S.A.	6524
Thamesline Investments	6518	Voltaire Investment SA	6527

Fidelity International Real Estate Fund Company 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.797.

Le bilan au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

FIL (Luxembourg) S.A.

Manager

Signature

Référence de publication: 2009004851/711/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09078. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Falconi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 17.679.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FALCONI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009004850/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08040. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Timeless S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 45.239.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10, rue Jean Jacoby

L-1832 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009004855/603/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

GEOFF St George's Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 131.959.

In the year two thousand eight, the eleventh day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of "GEOFF St George's Retail Park S.à r.l." (the Company), a société à responsabilité limitée existing and organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.959, incorporated on 17 August 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary,

published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2407 dated 24 October 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 21 November 2008, not yet published.

There appeared:

"JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.865 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on November 24, 2008, an extract of the minutes will remain annexed.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the one hundred twenty five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate as hereinafter reproduced;

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the designation of the par value of the units.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the issued and subscribed share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) to ten thousand eight hundred and eighty eight British pounds and seventy five pence (GBP 10,888.75) on the basis of the exchange rate of 09 December, 2008 stated to be GBP 0.87110 per Euro.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand one hundred and eleven British pounds and twenty five pence (GBP 9,111.25) in order to bring the share capital from its present amount of ten thousand eight hundred and eighty-eight British pounds and seventy five pence (GBP 10,888.75) to twenty thousand British pounds (GBP 20.000.-) without issuing of new units.

The increase of capital is to be subscribed by "JPMorgan European Property GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l." prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of nine thousand one hundred and eleven British pounds and twenty five pence (GBP 9,111.25).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Forth resolution

The Sole Shareholder resolves to exchange the one hundred and twenty five (125) existing units without par value against two hundred (200) units of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the board of Managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former units against the new units.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the authorized capital of the Company to an amount of forty million British pounds (GBP 40,000,000.-) and to divide it into four hundred thousand (400,000) units with a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-) represented by two hundred (200) units of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at forty million British pounds (GBP 40,000,000) to be divided into four hundred thousand (400,000) units with a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately two thousand euro

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that at the request of the parties hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read to the representative of the appearing parties, such representative signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de "GEOPF St George's Retail Park S.à r.l." (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.959, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°2407 du 24 octobre 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 novembre 2008, non encore publié.

A comparu:

"JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.", une société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.865 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, demeurant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 24 novembre 2008, dont un extrait des minutes restera annexé.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer comme reproduit ci-après;

II. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social issu et souscrit de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) en dix mille huit cent quatre-vingt-huit virgule soixante-quinze livres sterling (GBP 10,888.75), sur base du taux de change du 9 décembre 2008 d'un montant de GBP 0.87110 par euro.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille cent onze virgule vingt-cinq livres sterling (GBP 9.111,25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille huit cent quatre-vingt-huit virgule soixante-quinze livres sterling (GBP 10,888.75) à vingt mille livres sterling (GBP 20.000.-) sans émission de nouvelles parts sociales.

L'augmentation de capital est souscrite par "JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de neuf mille cent onze virgule vingt-cinq livres sterling (GBP 9.111,25).

Les documents justificatifs de la valeur de l'apport en numéraire ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts existantes sans désignation de valeur nominale contre deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance de la Société pour procéder à l'échange des anciennes parts sociales contre les nouvelles parts sociales.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le capital autorisé de la Société à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000.-) et de le diviser en quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000.-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000.-) divisé en quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100.-) chacune."

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'Anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C.EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15339. Reçu cinquante et un euros quatre-vingt-six cents 10.371,55 à 0,5% = 51,86 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004727/239/131.

(090001531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Bopoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 143.752.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. "BANQUE PUILAETCO DEWAAY LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social au 2 boulevard Emmanuel Servais, L-2011 Luxembourg,

représentée par Monsieur Etienne LAMBERT, demeurant professionnellement au 2 boulevard Emmanuel Servais, L-2011 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 décembre 2008,

2. Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

3. Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BOPOZ S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme "les sociétés apparentées"), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de six millions euros (EUR 6.000.000.-) qui sera représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 10 décembre 2013 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} vendredi du mois de juin à 11 heures 30.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération
1) "BANQUE PUILAETCO DEWAAY LUXEMBOURG S.A.", prénommée	4.998	499.800.- EUR
2) Madame Michelle DELFOSSE, prénommée,	1	100.- EUR
3) Madame Nathalie GAUTIER, prénommée,	1	100.- EUR
Total:	5.000	500.000.- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinq mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financiers, demeurant professionnellement 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

- Madame Michelle DELFOSSE ingénieur civil, demeurant professionnellement 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

- Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Michelle DELFOSSE aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

"audit.lu", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E.LAMBERT, N.GAUTIER, M.DELFOSSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 15 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15269. Reçu deux mille cinq cents euros. 500.000,- à 0.5% = 2.500,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004743/239/224.

(090001477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Arguedas S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.792.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARGUEDAS S.A.-SPF

Signature

Référence de publication: 2009004844/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02523. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Ecological Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3390 Peppange, 6, rue Kirchwois.
R.C.S. Luxembourg B 84.930.

La société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA (RCS Luxembourg B 83.527) représentée par son administrateur délégué Monsieur Jonathan BEGGIATO prend acte que son mandat en qualité d'administrateur n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle de 2007 de sorte qu'elle ne fait plus parti du Conseil d'Administration de la société.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société

Le Comitium International SA
31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg
Jonathan Beggato
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009004896/1091/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Metatrade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 124.437.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 janvier 2009.

Pour METATRADE SARL
Fiduciaire Roger Linster
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009004886/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Aller-Retour S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 5, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 51.480.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.
10, rue Jean Jacoby
L-1832 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009004863/603/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Deltatecc Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, rue de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 66.899.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 janvier 2009.

Pour DELTATECC Luxembourg SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009004883/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

JP Commercial VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 143.756.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company Jargonant Partners S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 78 830,

duly represented by Ms Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Munich, on the 15th of December 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the articles of association of a private limited company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, Gesellschaft mit begrenzter Haftung which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, such as amended, and by these articles of association, under the name of

"JP Commercial VII S.à r.l."

Art. 2. The company is established for a limited period of time. The company will exist until 18 December 2018 at the latest. After this date, the company will only continue to exist for the purpose of its own liquidation.

Art. 3. The registered office of the company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Within the same municipality the registered office may be transferred through resolution of the manager(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the nationality of the company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may hold ancillary participations in whichever form in domestic and foreign companies and branches, as well as debt and equity interests in companies the primary object of which is the acquisition, development, promotion, sale and lease of property, together with interests in properties, rights over properties and furniture.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnership or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each, which have been fully subscribed.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the company shall represent the entire body of members of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by majority consent of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by (i) a majority of members (ii) representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may also change the nationality of the company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The members may also take resolutions in writing without meeting if there are twenty-five (25) members or less.

Art. 7. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Each share gives right to one fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 8. If the company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member, which are taken in the scope of the first paragraph, are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 9. If the company has at least two members, the shares are freely transferable between the members.

The share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the company's share capital.

In the case of the death of a member the share transfer to non-members is subject to the consent of owners of shares representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Bankruptcy or insolvency of one or more of the members will not put an end to the company.

Art. 11. The creditors or legal successors of the members may neither, for whatever reason, affix seal on the assets or documents of the company, nor interfere in any manner in the management of the company.

Title III. Administration and audit

Art. 12. The company shall be managed by one or several managers, who need not be members of the company.

The manager(s) is/are appointed and removed by a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. The manager(s) shall hold office until their successors are appointed.

The managers may be removed without cause.

Art. 13. The manager(s) may choose from among themselves a chairman. They may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the managers and of the members.

The managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the managers.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by e-mail, telegram, telex or telefax.

Each manager may take any actions necessary or useful to realise the corporate object, with the exception of those reserved by law to be decided upon by the members.

Art. 14. The minutes of any meeting of the managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. Each manager may confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration.

Art. 16. The company will be bound by the sole signature of any manager or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the manager(s) is/are not held personally liable for the obligations of the company. However, managers may be liable for acts or omissions in the execution of their duties.

Art. 18. The accounting year of the company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the manager(s) as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the company. Each member may inspect at any time the annual accounts and in general the books of the company at the registered office of the company. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Out of the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason this threshold is not met anymore.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager(s), will determine by vote how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. The annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by the members;
2. The interim accounts are established by the manager(s);
3. The interim accounts have been reviewed by the auditor, if any;
4. These accounts show sufficient profits, including profits carried forward, or any other distributable reserve;
5. The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s).

Art. 20. The financial statements of the company may be audited by one or several statutory or independent auditors. The general meeting of members shall decide on the opportunity to appoint one or several auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the company, which will take place at the latest immediately after 18 December 2018, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

When the liquidation is closed, the assets of the company will be distributed to the members proportionally to the shares they are holding.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Art. 23. Any litigation which might occur during the liquidation of the company, either between the members themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the business of the company is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Subscription

The ten thousand (10,000) shares have been fully paid-in by Jargonant Partners S.à r.l., prenamed, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

General meeting of the member

Immediately after the incorporation of the company, the member representing the entire corporate capital represented as here above stated, held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

- 1) The meeting resolves that the number of managers shall be set at two (2).
- 2) The following persons are appointed managers of the Company with effect as at today for an unlimited period:
 - Karl-Erbo Graf Kageneck, residing professionally at Stollbergstr. 11, 80539 München, Germany, born 29.07.1947 in Wittlich, Lawyer (LL.M.)
 - Daniel Graf von der Schulenburg, residing professionally at Stollbergstr. 11, 80539 München, Germany, born 27.01.1961 in Algier, merchant.
- 3) The registered office of the Company is in L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale, Luxembourg.
- 4) The first financial year shall start on the day of incorporation and close on 31 December 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausend und acht, am achtzehnten Dezember,

Vor der unterzeichneten Notarin Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Jargonant Partners S.à r.l., eine Gesellschaft Luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxemburg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg, unter der Sektion B, Nummer 78 830,

hier vertreten durch Frau Verena Zimmermann, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in München am 15. Dezember 2008.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die erschienene Person und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersuchte die unterzeichnete Notarin, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die dem geltenden Recht und der vorliegenden Satzung unterliegt, zu beurkunden.

Titel I. Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, die später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem derzeit geltenden Recht, nämlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung und der folgenden Satzung unterliegt und die Bezeichnung "JP Commercial VII S.à r.l." trägt.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf beschränkte Dauer gegründet. Die Gesellschaft endet spätestens am 18. Dezember 2018. Nach diesem Datum wird die Gesellschaft ausschließlich zum Zwecke ihrer eigenen Auflösung weiter bestehen.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz der Gesellschaft kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch die Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung einer Verlegung

an Dritte hat durch das Organ der Gesellschaft zu erfolgen, das unter den gegebenen Umständen hierzu am besten in der Lage ist.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Wertsteigerung von und die Verfügung über Immobilien in Luxemburg oder im Ausland.

Die Gesellschaft darf sonstige Beteiligungen jedweder Form in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und Niederlassungen sowie Anleihen und Kapitalanlagen in Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf und die Vermietung von Immobilien ist, zusammen mit Kapitalinteressen in Eigentum, Eigentumsrechten und Einrichtungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann zudem als Komplementär oder Kommanditist mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für alle Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaften oder ähnlichen Unternehmensstrukturen handeln.

Die Gesellschaft kann auf eigene Rechnung oder im Namen von Dritten alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind oder direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden sind.

Titel II. Gesellschaftskapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) eingeteilt in zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile zu je einem Euro fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), die vollständig einbezahlt wurden.

Art. 6. Auf jeder ordnungsgemäß zusammengesetzten Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie hat die weitest gehenden Befugnisse, alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung per Beschluss einer einfachen Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Stammkapital sowie die Artikel dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder per Beschluss (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals halten, geändert werden. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann ebenfalls durch den einstimmigen Beschluss der Gesellschafter herbeigeführt werden.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Gesellschafterbeschlüsse können auch schriftlich und ohne Versammlung gefasst werden, wenn die Gesellschaft fünfundzwanzig (25) oder weniger Gesellschafter besitzt.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei einer ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen. Falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis eine Person als alleiniger Eigentümer in Bezug auf die Gesellschaft benannt wurde. Das gleiche gilt für den Konfliktfall zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem Eigentümer (nu-propriétaire) oder zwischen dem Schuldner, dessen Schuld mit einem Pfandrecht belastet wird, und seinem Gläubiger.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einem Anteil an den Vermögensgegenständen und am erzielten Gewinn der Gesellschaft in seinem direkten proportionalen Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

Art. 8. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingesellschafter die Funktion der Gesellschafterversammlung aus.

Die Entscheidungen des Alleingesellschafters, die im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind in ein Protokoll aufzunehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingesellschafter und der durch den Alleingesellschafter vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, schriftlich abgefasst.

Art. 9. Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter den Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteile an Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren, in einer Gesellschafterversammlung.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren.

In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Lebenspartner erfolgt.

Art. 10. Konkurs und Insolvenz eines oder mehrerer Gesellschafter haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen noch in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen.

Titel III. Geschäftsführung und Prüfung

Art. 12. Die Geschäftsführung besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Befugnisse, die Vergütung und die Dauer des Mandats der Geschäftsführer, wobei diese ihr Amt solange ausüben, bis ein Nachfolger bestimmt wurde.

Die Geschäftsführer können ohne Grund abberufen werden.

Art. 13. Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen.

Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss und verantwortlich für die Aufzeichnung der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer zusammen und zwar an dem Ort, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringenden Fällen, in denen die Art der Dringlichkeit in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss.

Auf die Einberufung kann durch die schriftlich oder per Telefon, Telegramm, Telex oder Fax erteilte Zustimmung eines jeden Geschäftsführers verzichtet werden. Gesonderte Einberufungsschreiben sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, die aus einem Zeitplan hervorgehen, der vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Telefon, Telegramm, Telex oder Fax einen anderen Geschäftsführer zum Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per E-Mail, Telegramm, Telex oder Fax durchgeführt werden.

Jeder einzelne Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Handlungen zur Erfüllung des Zweckes der Gesellschaft vorzunehmen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Art. 14. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden durch den Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden.

Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Jeder Geschäftsführer kann mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, die nicht unbedingt Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Vergütung festsetzen.

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers oder durch die Einzelunterschrift jeder in Übereinstimmung mit dem Artikel 15 bevollmächtigten Person verpflichtet.

Art. 17. In Ausübung ihres Mandats ist/sind der/die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Jedoch können Geschäftsführer für Handlungen oder Unterlassungen in der Ausübung ihrer Pflichten haftbar gemacht werden.

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des gleichen Jahres.

Art. 19. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt. Jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit am Sitz der Gesellschaft Einsicht in den Jahresabschluss und die Bücher der Gesellschaft nehmen.

Das Guthaben der Gewinn- und Verlustbilanz nach Abzug der allgemeinen Kosten, Sozialabgaben, Tilgungen und Provisionen stellt den Gewinn der Gesellschaft dar. Von diesem jährlichen Gewinn der Gesellschaft werden 5% (fünf Prozent) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung von Rücklagen endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der 10% (zehn Prozent) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht, lebt aber auf bis zur vollständigen Wiederherstellung der Rücklagen, wenn zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchen Gründen auch immer die Rücklagen angegriffen wurden.

Auf Empfehlung der Geschäftsführung entscheidet die Gesellschafterversammlung durch einstimmigen Beschluss über die Verwendung des jährlichen Gewinnes.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. Der Jahresabschluss des vorherigen Geschäftsjahres wurde von den Gesellschaftern verabschiedet;
2. Die Geschäftsführer haben einen Zwischenabschluss aufgestellt,
3. Der Zwischenabschluss wurde gegebenenfalls von dem Wirtschaftsprüfer geprüft;
4. Dieser Zwischenabschluss weist ausreichend Gewinne auf, einschließlich der übertragenen Gewinne und der anderen freien Reserven;
5. Die Entscheidung, Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren, wird durch die Geschäftsführung getroffen.

Art. 20. Die Prüfung der Finanzunterlagen der Gesellschaft kann durch einen oder mehrere gesetzliche oder unabhängige Wirtschaftsprüfer erfolgen. Die Gesellschafterversammlung entscheidet über die Möglichkeit der Ernennung einer oder mehrerer Wirtschaftsprüfer und legt deren Anzahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandates fest.

Titel IV. Auflösung und liquidation

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, die spätestens unmittelbar nach dem 18. Dezember 2018 stattfinden wird, erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft den Gesellschaftern im Verhältnis zu den Geschäftsanteilen, die sie halten, zugeteilt.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung.

Art. 23. Jeder Rechtsstreit, der während der Liquidation der Gesellschaft eintritt, auch zwischen den Gesellschaftern oder zwischen dem/den Geschäftsführer(n) und der Gesellschaft, unterliegt, sofern es die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft betrifft, der Entscheidung eines Schiedsgerichtes ("arbitrage") gemäß der Zivilprozessordnung.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass diese erfüllt worden sind.

Zeichnung

Die zehntausend (10.000) Geschäftsanteile wurden vollständig einbezahlt durch Jargonant Partners S.à r.l., vorbenannt, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft hielt der Alleingesellschafter, der das gesamte Stammkapital vertritt, vertreten wie vorbenannt, eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab und fasste folgende Beschlüsse:

- 1) Die Versammlung beschließt, die Zahl der Geschäftsführer auf zwei (2) festzusetzen.
- 2) Die folgenden Personen werden mit Wirkung zum heutigen Tage zu Geschäftsführern auf unbegrenzte Dauer ernannt:
 - Karl-Erbo Graf Kageneck, geschäftsansässig in Stollbergstr. 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 29.07.1947 in Wittlich, Jurist (LL.M.)
 - Daniel Graf von der Schulenburg, geschäftsansässig in Stollbergstr. 11, 80539 München, Deutschland, geboren am 27.01.1961 in Algier, Kaufmann.
- 3) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale, Luxemburg.
- 4) Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat dieser zusammen mit der Notarin die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: V. Zimmermann et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 décembre 2008. LAC/2008/52405. Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur
0,5% = 62,50

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au
Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009004747/5770/377.

(090001593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Junck Gestion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.

R.C.S. Luxembourg B 54.387.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10, rue Jean Jacoby

L-1832 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009004860/603/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09840. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Campus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8268 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.119.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10, rue Jean Jacoby

L-1832 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009004861/603/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09838. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Authentic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.207.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.
10, rue Jean Jacoby
L-1832 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009004862/603/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Sojebe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.289.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 10 novembre 2008 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de révoquer de son poste de commissaire aux comptes de la société la société SOJOA S.A., avec siège social à L-1941, Luxembourg, 241, rte de Longwy, R.C.S. Luxembourg B 69.426

2. L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société la société SOJEPAR S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg Section B 64.414. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Pour extrait conforme
Jérôme GUEZ
Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2009004917/7790/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00934. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Sud Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 87.190.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 11 novembre 2008, que Jérôme GUEZ démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

Pour extrait conforme
Jérôme GUEZ

Référence de publication: 2009004916/7790/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00919. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Sud Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 87.190.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 11 novembre 2008, que la société SOJEPAR SA démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

Pour extrait conforme

J. GUEZ

Référence de publication: 2009004915/7790/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00924. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Europe Techno Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.229.

Jérôme GUEZ, avec adresse à L-1140 Luxembourg, 28b, route d'Arlon, vous présente sa démission d'administrateur délégué de votre société, avec effet au 01/01/2008.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2008.

SOJEPAR SA

Signature

Référence de publication: 2009004914/7790/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00930. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

L'Aiglon Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 118.824.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Monsieur Pascal BONNET, avec adresse à L-2718 Luxembourg, 5, rue du Fort Wedell, a présenté sa démission de commissaire aux comptes de la société, avec effet au 01/01/2008.

Luxembourg, le 5 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004913/7790/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00927. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Europe Techno Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.229.

Je soussigné, la société SOJEPAR SA (RCS Luxembourg N° 64.414), ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, vous présente sa démission d'administrateur avec effet au 01/01/2008.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2008.

SOJEPAR SA

Signature

Référence de publication: 2009004912/7790/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00932. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Tembec Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.077.

EXTRAIT

En date du 14 mars 2008, l'associé 1450418 ONTARIO INC a changé de dénomination, de siège social et de juridiction comme suit:

6932461 CANADA INC (anc. 1450418 ONTARIO INC.) une société existant sous le droit fédéral canadien, enregistrée au Registre de Commerce du Canada sous le numéro 693246-1, avec siège social en Canada, 800, Blvd René Levèsque West, Suite 1050, Montréal, Canada, H3B 1X9.

Luxembourg, le 6 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004911/296/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Steelbridge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.163.

—
EXTRAIT

Les trois administrateurs en fonction, Charles OSSOLA, Christine LOUIS-HABERER et DIVERSITE INDUSTRIES S.A., ont démissionné avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes en fonction, GEFCO S.A., a démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour STEELBRIDGE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009004908/296/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Nocor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 91.856.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du commissaire aux comptes, à savoir IB Management Services S.A., a l'objet d'un changement.

- La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004904/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Divi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.515.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du commissaire aux comptes, à savoir IB Management Services S.A., a l'objet d'un changement.

- La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004903/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Talbot Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 10.900.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 novembre 2008, que l'Assemblée a prorogé le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Guido BANHOLZER, Wenigstrasse 7, CH-8026 Zurich

2. Monsieur Edouardo VARELA, Wenigstrasse 7, CH-8026 Zurich

3. Monsieur Georges PHILIPPE, Wenigstrasse 7, CH-8026 Zurich

ainsi que celui du commissaire aux comptes:

BDO Compagnie Fiduciaire S.A., «Le Dôme» Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004923/307/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Crescendo Capitale Italia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 107.700.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du commissaire aux comptes, à savoir IB Management Services S.A., a l'objet d'un changement.

- La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004902/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Berkeley Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 107.701.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du commissaire aux comptes, à savoir IB Management Services S.A., a l'objet d'un changement.

- La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004905/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Am Bureck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 3, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.401.

Il résulte de deux conventions de cession de parts sociales sous seing privé datées du 11/12/2008 que les associés de la société sont désormais:

- Artur DOS ANJOS BAPTISTA GOMES: 33 parts sociales
- Domingos José DE ALMEIDA SOARES: 33 parts sociales
- Mario ANTUNES SEQUEIRA: 34 parts sociales

En outre, Monsieur Domingos José DE ALMEIDA SOARES, associé et gérant administratif de la société AM BURECK Sàrl est domicilié à L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009004940/607/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Lubeca S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 30.800.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2008 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Mademoiselle KARAMITRE Vangelina, née le 09 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-1742 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Huberty, et Madame FUX-KARAMITRE Biljana, née le 29 novembre 1974 à Struga, demeurant à L-5407 Bous, 8a, rue de la Fontaine, démissionnent de leurs postes d'administrateurs.

2) En remplacement sont nommés administrateurs avec pouvoir de signature collective à deux pour une durée de six années à partir de ce jour:

- Madame REUTER-LAMESCH Joëlle, employée privée, née le 01 janvier 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8521 Beckerich, 45, Huewelerstrooss.

- Madame BRIMEYER-DOS REIS EVORA Carina, administrateur, née le 23 octobre 1986 à Santo Antao, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Georges BRIMEYER.

Référence de publication: 2009004938/637/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Lactus Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 94.773.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2008 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Mademoiselle KARAMITRE Vangelina, née le 9 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-1742 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Huberty, et Madame FUX-KARAMITRE Biljana, née le 29 novembre 1974 à Struga, demeurant à L-5407 Bous, 8a, rue de la Fontaine, démissionnent de leurs postes d'administrateurs.

2) En remplacement sont nommés administrateurs avec pouvoir de signature collective à deux pour une durée de six années à partir de ce jour:

- Madame REUTER-LAMESCH Joelle, employée privée, née le 1^{er} janvier 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8521 Beckerich, 45, Huewelerstrooss.

- Madame BRIMEYER-DOS REIS EVORA Carina, administrateur, née le 23 octobre 1986 à Santo Antao, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Georges BRIMEYER.

Référence de publication: 2009004939/637/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Onder SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 49.570.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2008 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Mademoiselle KARAMITRE Vangelina, née le 09 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-1742 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Huberty, et Madame FUX-KARAMITRE Biljana, née le 29 novembre 1974 à Struga, demeurant à L-5407 Bous, 8a, rue de la Fontaine, démissionnent de leurs postes d'administrateurs.

2) En remplacement sont nommés administrateurs avec pouvoir de signature collective à deux pour une durée de six années à partir de ce jour:

- Madame REUTER-LAMESCH Joëlle, employée privée, née le 01^{er} janvier 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8521 Beckerich, 45, Huewelerstrooss.

- Madame BRIMEYER-DOS REIS EVORA Carina, administrateur, née le 23 octobre 1986 à Santo Antao, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Georges BRIMEYER.

Référence de publication: 2009004937/637/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Eurazeo Real Estate Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.809,06.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 94.709.

La Société a été constituée suivant l'acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations - n° 901 du 3 septembre 2003. Modifié en date du 8 avril 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations - n° 751 du 22 juillet 2004. Modifié en date du 8 avril 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations - n° 751 du 22 juillet 2004. Modifié en date du 29 février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations - n° 926 du 15 avril 2008. Modifié en date du 9 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations - n° 1457 du 12 juin 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrand Michaud / Vincent Cormeau

Gérants

Référence de publication: 2009004936/5917/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00402. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Forman International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.973.

Monsieur Jonathan BEGGIATO prend acte que son mandat en qualité de Commissaire aux Comptes n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle de 2007 de sorte qu'il n'est plus en charge du commissariat aux comptes de la société.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société

Jonathan BEGGIATO

Référence de publication: 2009004934/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Rinopyl Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.936.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2008 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Mademoiselle KARAMITRE Vangelina, née le 09 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-1742 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Huberty, et Madame FUX-KARAMITRE Biljana, née le 29 novembre 1974 à Struga, demeurant à L-5407 Bous, 8a, rue de la Fontaine, démissionnent de leurs postes d'administrateurs.

2) En remplacement sont nommés administrateurs avec pouvoir de signature collective à deux pour une durée de six années à partir de ce jour:

- Madame REUTER-LAMESCH Joëlle, employée privée, née le 1^{er} janvier 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8521 Beckerich, 45, Huewelerstrooss.

- Madame BRIMEYER-DOS REIS EVORA Carina, administrateur, née le 23 octobre 1986 à Santo Antao, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Pour mention aux fins de publication au mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Georges BRIMEYER.

Référence de publication: 2009004935/637/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

LRIV, Lëtzebuenger Rentner- an Invalideverband, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 15, rue des Boers.

R.C.S. Luxembourg F 4.725.

STATUTENÄNDERUNG

Art. 1. Der LËTZEBUERGER RENTNER- AN INVALIDEVERBAND, abgekürzt LRIV, ist eine parteipolitisch neutrale Solidaritätsorganisation im Dienste aller Alters und Invalidenrentner. Niemand darf wegen politischer oder konfessioneller Überzeugung und Tätigkeit ausgeschlossen werden.

Der Sitz des Verbandes befindet sich auf dem Gebiet der Stadt Esch an der Alzette.

Der Verband wurde am 17. September 1917 in Esch an der Alzette gegründet.

Am 23. Januar 1986 hat der Verband sich als A.s.b.l. "Association sans but lucrative" konstituiert.

Art. 2. Zweck und Ziel des Verbandes ist, die Mitglieder in sozialen Angelegenheiten beratend zu unterstützen.

Art. 3. Mitglied kann jede Person werden, welche sich mit den Statuten des LRTV einverstanden erklärt und vom Vorstand akzeptiert wird. Der Jahresbeitrag wird vom Landeskongress festgesetzt und darf 100€ (Hundert Euro) nicht überschreiten.

Art. 6. Bei der Gründung einer Sektion, wird ein Sektionsvorstand gewählt, welcher sich folgendermaßen zusammensetzen soll: Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer. Gegebenenfalls, dürfen der Posten des Sekretärs oder des Kassierers vom Vizepräsidenten ausgeübt werden. Der Vorstand muss mindestens aus 3 Personen bestehen. Es bleibt dem Vorstand überlassen, die Zahl seiner Vorstandsmitglieder zu bestimmen, ohne jedoch die Zahl der 15 Mitglieder zu überschreiten.

Art. 7. Zur Kontrolle der Sektionsfinanzen sind mindestens 2 Kassenrevisoren in der Generalversammlung zu wählen. Diese Sektionsmitglieder dürfen dem Vorstand nicht angehören.

Art. 9. Austretend und wiederwählbar sind immer die gesamten Vorstandsmitglieder. Neue Kandidaturen können schriftlich oder auch mündlich vor und während der Generalversammlung eingereicht werden.

Art. 11. Die Sektionsvorstände müssen jedes Jahr eine ordentliche Generalversammlung abhalten.

Art. 15. Der Sektionsvorstand kann Mitglieder bei folgenden Motiven ausschließen,

- a) bei schwerem Verstoß gegen die Statuten des LRIV
- b) bei Verleumdungen eines oder mehrerer Vorstandsmitglieder oder der leitenden Gremien.
- c) bei nicht Bezahlen des Beitrages.

Die Ausschließung eines Mitgliedes kann nur unter der Beachtung der gegebenen Statuten erfolgen.

Die ausgeschlossene Person hat kein Anrecht eine Entschädigung zu beantragen oder seine bezahlten Beiträge zurück zu verlangen.

Mitglieder die sich in der Ausschlussprozedur befinden, müssen sich bei ihrem Sektionsvorstand rechtfertigen können bevor dieser eine Entscheidung zum Ausschluss trifft.

Art. 16. Sektionen die sich in einer schwierigen Kassenlage befinden, können ein schriftliches Gesuch an die Exekutive zwecks finanzieller Unterstützung richten. Nach einer Überprüfung der Kassenbücher durch eine vom Zentralvorstand zu bestimmenden Kommission von wenigstens drei Zentralvorstandsmitgliedern wird entschieden, ob dem Gesuch stattgegeben wird.

Art. 18.

- a) Der Zentralvorstand wird von den Sektionsdelegierten auf dem Kongress bestimmt.
- b) Als Delegierte können Vorstands- und Sektionsmitglieder mit Stimmrecht am Kongress teilnehmen.
- c) Der Zentralvorstand bestimmt die Zahl der Mitglieder welche am Kongress teilnehmen dürfen.
- d) Jede Sektion hat Anrecht auf mindestens 5 Delegierte für den Kongress.
- e) Jede Sektion hat Anrecht auf die gleiche Anzahl Ersatzdelegierten.

Art. 20. Die Beschlüsse des Zentralvorstandes werden mit einfacher Mehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Nationalpräsidenten.

Art. 23. Die Exekutive ist das ausführende Organ des LRIV. Ihr obliegt die Ausarbeitung und die Überwachung der Ausführung der gefassten Beschlüsse. Sie setzt sich zusammen aus dem Präsidenten, dem Vizepräsidenten, dem Generalsekretär, dem Generalkassierer und drei beisitzenden Mitgliedern. Wenn organisatorische Gründe es erfordern, kann die Exekutive erweitert werden.

Art. 25. Die gewählten Zentralvorstandsmitglieder wählen den Präsident, den Vizepräsident, den Generalsekretär und den Generalkassierer. Die Wahl erfolgt mit einfacher Mehrheit.

Art. 29. Abhebungen von Geldbeträgen bei Bankunternehmen, können nur nach den geltenden Bestimmungen getätigt werden. Zu diesem Zweck sind dem Generalkassierer, dem Präsident, und dem Generalsekretär Ermächtigungen erteilt worden. Bei Abhebungen, ab einer Summe von 500€, bedarf es stets zweier Unterschriften, wobei jene des Generalkassierers immer vorhanden sein muss.

Art. 33. Der Anteil der Zentralkasse an den Mitgliederbeiträgen beträgt 45%. Dieser Prozentsatz kann nur auf einem Kongress revidiert werden. Der Beitrag darf jedoch nicht 50€ (Fünfzig Euro) überschreiten.

Um diese Summe zu überschreiten, bedarf es der Zustimmung des Kongresses.

Art. 37. Statutenänderungen können nur auf einem Kongress beschlossen werden. Um Beschlussfähig zu sein müssen 2/3 der Delegierten anwesend sein. Statutenänderungen können nur mit einer 2/3 Mehrheit angenommen werden, laut Artikel 8 aus dem ASBL-Gesetz.

Art. 44. In der Rentnerstimm sollen vorrangig Seniorenberichte veröffentlicht werden.

Art. 47. Zur Finanzierung der Rentnerstimm sollen verwendet werden:

- a) ein Beitrag von 0.50€ pro Mitglied aus der Sektionskasse.
- b) Einnahmen aus Anzeigen, Spenden, Geldlotterien, Rentnerfesten und Zuschüssen.

Der Beitrag zur Zentralkasse kann nur auf einem Kongress revidiert werden.

Art. 48. Die Auflösung einer Sektion kann nur in einer außerordentlichen Generalversammlung stattfinden, die zu diesem Zweck einberufen wurde. Um Beschlussfähig zu sein müssen 2/3 der Mitglieder anwesend sein. Die Auflösung kann nur mit einer 2/3 Mehrheit angenommen werden.

Art. 49. Solange noch eine Sektion besteht, kann keine Auflösung des Verbandes erfolgen. Sollte auch die letzte Sektion sich auflösen, verfallen die restlichen Verbandsfinanzen einer sozialen Organisation, die durch die auflösende Versammlung bestimmt wird.

Référence de publication: 2009004932/9790/78.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01485. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Luxtax, Deutsch-luxemburgische Beraterunion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.744.

Herr Markus FLORANGE ist mit Wirkung zum 10. Dezember 2008 von seinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten.

Mitteilung zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2009004942/607/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Thibault Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 47.852.

Par décision de l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 19 décembre 2008:

- Monsieur Noël McCormack, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 12 novembre 2008, jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004899/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Crescendo Family Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 88.313.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du commissaire aux comptes, à savoir IB Management Services S.A., a l'objet d'un changement.

- La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004900/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Therasan Holdinggesellschaft S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 83.491.

En date du 19 décembre 2008 Monsieur Romain LUTGEN, la société GEEVESTON VENTURES CORP. et la société FIRTH LIMITED PARTNERS INC ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs.

Me Romain LUTGEN

domiciliataire

Référence de publication: 2009004906/268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

IB Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 47.699.

Par décision de l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 19 décembre 2008:

- Monsieur Noël McCormack, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 12 novembre 2008, jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004898/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Metrum, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 58.958.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METRUM S.à r.l.
Monsieur Yves ROBERT
Gérant Unique

Référence de publication: 2009004847/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00308. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

PowerTech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 30, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 69.837.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10, rue Jean Jacoby

L-1832 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009004857/603/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.391.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009004926/9685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00097. - Reçu 132,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

ColMolitor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Colony Magiste (Lux) S.à r.l.).

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 130.451.

L'an deux mille huit, le trois novembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Colony-VIII Magiste L.L.C., une Limited Liability Company (société à responsabilité limitée) constitué sous la loi des Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 4573527, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington, Delaware, USA,

ET

Cz2 Magiste S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée, constitué sous la loi du Grand duché du Luxembourg, enregistré au registre de commerce et de sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129.774, ayant son siège social au 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, Grand duché du Luxembourg,

Représentées aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privée délivrée par les mandants en date du 31 octobre 2008, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le Mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les Comparants, dûment représentés par Monsieur Hubert Janssen comme dit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. que Colony Magiste (Lux) S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.451, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire soussigné, en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 21 septembre 2007 numéro 2056 (ci-après désignée "la Société");

2. que le capital de la société s'élève actuellement à € 12.600 (douze mille six cents euros), représenté par 504 (cinq cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 25 € (vingt cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

3. qu'ils sont les Associés de la Société pour avoir souscrit la totalité des parts sociales de la Société.

Ceci exposé, les Comparants représentant l'intégralité du capital de la Société, ont requis le notaire soussigné d'acter l'adoption en leur qualité d'Associés de la résolution suivante:

Unique résolution

Les Associés décident de changer la dénomination de la Société de "Colony Magiste (Lux) S.à r.l." en "ColMolitor (Lux) S.à r.l."

Par suite de cette décision, l'article 1 des statuts sera désormais rédigé comme suit:

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ColMolitor (Lux) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la "Société"), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les "Statuts").

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on third day of November

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

APPEARED:

Colony-VIII Magiste L.L.C., a Limited Liability Company incorporated under the laws of the United States of America, registered with the Delaware division of corporations under number 4573527, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington, Delaware, USA and its principal place of business at 1999 avenue of the Stars, Suite 1200, CA-90067 Los Angeles, California, USA

AND

Cz2 Magiste S.à r.l., a limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Companies under number B 129.774, having its registered address at 1 rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies under private seal given on October 31st 2008, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Appearing Parties, duly represented by Mr Hubert Janssen as said above, declare and request the notary to enact:

Preamble

That Colony Magiste (Lux) S.à r.l., a private limited liability company ("Société à Responsabilité Limitée"), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.451, has

been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 10 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 21 September 2007 under number 2056 (the "Company");

That the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12,600 (twelve thousand and six hundred Euro), represented by 504 (five hundred and four) shares with a par value of € 25 (twenty five Euros) each, fully paid up.

That they are the Shareholders of the Company for having subscribed all the shares of the Company.

Having stated that, the Appearing parties, representing the whole share capital of the Company, require the notary to record the passing, in their capacity of shareholders, of the following résolution:

Sole resolution

The shareholders resolve to change the corporate name of the Company from "Colony Magiste (Lux) S.à r.l." into "ColMolitor (Lux) S.à r.l. and to amend therefore the article 1 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

1. Form - Corporate Name

There is hereby formed a private limited liability company under the name of "ColMolitor (Lux) S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter referred to as the "Articles").

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 novembre 2008. Relation: LAC/2008/44766. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009004724/211/97.

(090001882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Jost Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 107.073.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53231 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009004993/211/11.

(090001926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Palm Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 143.753.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- La société "PALM INDUSTRIES HOLDING S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 109 693),

ici représentée par:

Monsieur Yvon HELL, expert comptable, avec adresse professionnelle au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 17 novembre 2008;

2.- Madame Emmanuelle KEINDE, publicitaire, demeurant à Point E, rue 7 - 2026 Dakar (Sénégal),

ici représentée par:

Monsieur Yvon HELL, préqualifié,

en vertu d'une procuration lui donnée à Dakar (Sénégal), le 17 novembre 2008;

3.- Monsieur Maurice TOURE, cadre administratif et financier, demeurant à Cocody Mermoz, rue C27, 3420 ABIDJAN 01 (Côte d'Ivoire),

ici représenté par:

Monsieur Yvon HELL, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 17 novembre 2008;

4.- Madame Anne-Marie BARLA-EYANGO, publicitaire et directeur général de McCann Erickson Cameroun, demeurant à BP 2675 Douala (Cameroun),

ici représentée par:

Monsieur Yvon HELL, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Douala (Cameroun), le 17 novembre 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "PALM COMMUNICATION S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires,

les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ème) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- La société "PALM INDUSTRIES HOLDING S.A.", prédésignée, soixante et une actions	61
2.- Madame Emmanuelle KEINDE, prénommée, treize actions	13
3.- Monsieur Maurice TOURE, prénommé, treize actions	13
4.- Madame Anne-Marie BARLA-EYANGO, prénommée, treize actions	13
TOTAL: CENT actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7'750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Diaraf KEINDE, Ingénieur, né à Dakar (Sénégal), le 02 mars 1964, demeurant à Point E, rue 7 - 2026 DAKAR (Sénégal),

2.- La société "PALM INDUSTRIES HOLDING S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 109 693);

3.- Madame Emmanuelle KEINDE, publicitaire, née à Paris (France), le 17 février 1968, demeurant à Point E, rue 7 - 2026 Dakar (Sénégal).

Deuxième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Diaraf KEINDE, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Troisième résolution

Est nommé, premier président du conseil d'administration de la Société, en conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société:

Monsieur Diaraf KEINDE, prénommé.

Quatrième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:
la société "VERICOM S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 46a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (RCS Luxembourg B 51 203).

Cinquième résolution

- (i) Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010;
- (ii) Le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Diaraf KEINDE, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir le quatrième mercredi du mois de juin de l'an 2010.

Sixième résolution

L'adresse de la société est fixée au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.
Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Y. HELL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15651. Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5 % = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004744/239/205.

(090001529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

KLHS Holdings Ireland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.622.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52838 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009004995/211/11.

(090001933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

B.S. Quartz Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 34, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 75.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le liquidateur

Monsieur Janssen Kim

Référence de publication: 2009004767/822/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

B.S. Quartz Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 34, Am Bounert.
R.C.S. Luxembourg B 75.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le liquidateur
Monsieur Janssen Kim

Référence de publication: 2009004768/822/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

European Forest Resources Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 128.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Forest Resources Holdings Sàrl
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G
412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
Un Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009004802/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00438. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Société d'Investissements Immobiliers Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.597.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53135 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009005030/211/11.

(090001907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

European Forest Resources (Sweden) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 128.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Forest Resources (Sweden) Sàrl
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G
412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009004804/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00445. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Thamesline Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.193.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009004837/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11378. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Ariel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 19.271.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 18 décembre 2008

Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire prévue en 2009, à savoir:

1. Administrateurs:

1.1. Mary Reffin, 18 Stonehill Court, LE8 9EN Great Glen, Leicester, Royaume-Uni,

1.2. Cyril Kenneth Edwards, 3 The Limes, Thorpe, Langdon, Market Harborough, Royaume-Uni,

1.3. Derek Edward Humphreys, 7 Broxfield Road, Oadby, Leicester LE2 5WJ, Royaume-Uni.

2. Commissaire aux comptes:

2.1. Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir Fiduciaire Nationale n'est pas renouvelé;

2.2. Margaret Poulton, 24 Russet Close, Market Harborough, Leicestershire, LE16 7JA, Royaume-Uni, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire prévue en 2009.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004922/631/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

A & AHDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.470.

L'affectation du résultat se rapportant au bilan clôturé au 31 décembre 2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004841/1109/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08374. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

CIMPHALUX société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 30.776.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.12.08.

Cimphalux S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009004843/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10808. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090001697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Eltec Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 97.899.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELTEC MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009004848/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00313. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090001753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Silverstar Sà r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8268 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 45.132.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10, rue Jean Jacoby

L-1832 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009004856/603/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09845. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090001886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Dimitech Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 127.928.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009004849/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08032. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pimpampel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 2, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 59.103.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10, rue Jean Jacoby

L-1832 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009004858/603/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Cromwell Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.487.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2008 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Madame FUX-KARAMITRE Biljana, née le 29 novembre 1974 à Struga, demeurant à L-5407 Bous, 8a, rue de la Fontaine, démissionne de son poste d'administrateur.

2) En remplacement est nommée administrateur avec pouvoir de signature collective pour une durée de six années à partir de ce jour:

- Madame REUTER-LAMESCH Joelle, employée privée, née le 1^{er} janvier 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8521 Beckerich, 45, Huewelerstrooss.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Georges BRIMEYER.

Référence de publication: 2009004928/637/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Mill Shoes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 11, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 27.728.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.
10, rue Jean Jacoby
L-1832 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009004859/603/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.431.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2008 que:

- Monsieur Lee Fixel a démissionné de son mandat de gérant, il est remplacé par Monsieur Steven Boyd, né le 28 mars 1977 à Pennsylvanie (USA), demeurant à NY-10178 New York (USA), 101 Park Avenue, 48th Floor.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004887/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Umbrella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 167.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.447.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 22 juillet 2008

- La démission de Solon Director Limited en tant que Gérant de la société a été acceptée avec effet au 28 juillet 2008;
- Monsieur John Kleynhans, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant avec effet immédiat pour une durée illimitée;

- Monsieur José Vicens, Les Teulades de Mont Ducal, Avenue del Pessebre, n° 76-78, Bloc A, AD700 Escaldes-Engordany, Principauté d'Andorre, est nommé gérant avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004921/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.430.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2008 que:

- Monsieur Lee Fixel a démissionné de son mandat de gérant, il est remplacé par Monsieur Steven Boyd, né le 28 mars 1977 à Pennsylvanie (USA), demeurant à NY-10178 New York (USA), 101 Park Avenue, 48th Floor.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004888/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Tiger Holding Five Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.048.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2008 que:

- Monsieur Lee Fixel a démissionné de son mandat de gérant, il est remplacé par Monsieur Steven Boyd, né le 28 mars 1977 à Pennsylvanie (USA), demeurant à NY-10178 New York (USA), 101 Park Avenue, 48th Floor.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004893/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Leader Trade S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.047.

Monsieur Jonathan BEGGIATO prend acte que son mandat en qualité d'administrateur n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle de 2007 de sorte qu'il ne fait plus partie du Conseil d'Administration de la société.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société

Jonathan BEGGIATO

Référence de publication: 2009004897/1091/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Maitland Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.006.

Par décision de l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 19 décembre 2008:

- Monsieur Noël McCormack, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 12 novembre 2008, jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004907/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Steelbridge Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.586.

—
EXTRAIT

Les trois administrateurs en fonction, Charles OSSOLA, Christine LOUIS-HABERER et DIVERSITE INDUSTRIES S.A., ont démissionné avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes en fonction, GEFCO S.A., a démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004909/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Luxembourg IMIL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 141.207.

—
EXTRAIT

Le 29 août 2008, l'associé unique de la société Luxembourg IMIL S.à r.l. a nommé Monsieur Li Yan, né le 25 juillet 1977 à Heilongjiang (République de Chine), demeurant au 306, Shuang Yu Gong Yu, Hai Dian Qu, Beijing, (République de Chine), gérant A de la société et confirmé dans ses fonctions Madame Christine Louis-Haberer en tant que gérant B de la société. Le mandat des gérants prendra fin à l'assemblée générale ordinaire des associés devant se tenir en 2009.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009004910/296/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009005013/206/13.

(090001997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Victoria Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 47.765.

Par décision de l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 19 décembre 2008:

- Monsieur Noël McCormack, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 12 novembre 2008, jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004918/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00410. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Crossroads Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 100.288.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue de façon extraordinaire en date du 11 décembre 2008, les résolutions suivantes ont été prises:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale statutaire prévue en 2009, à savoir:

1. ADMINISTRATEURS:

1.1 John Kleynhans, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

1.2 Solon Director Limited, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas;

1.3 Solon (Management) Limited, 9, Columbus centre, Pélican Drive, Road Town, Iles Vierges Britanniques.

2. COMMISSAIRE AUX COMPTES:

2.1 Crown Corporate Services S.à r.l., 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004919/631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Sunweld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 17, rue Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 142.616.

Procès-verbal de la résolution prise par l'associé unique à Harlange le 11 décembre 2008

L'associé unique décide de procéder au remplacement du gérant en fonction, Monsieur Jan Van CAUTER, par Madame Yong Jun HAO, née le 21 mars 1963 à Shandong (Chine) et demeurant Ernest Claesstraat 10/A22 à B-2050 Antwerpen. Son mandat prend effet à la date de ce jour.

Signature

Associé unique

Référence de publication: 2009004941/607/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Costa Buena, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 93.766.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 21 mai 2008

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs

Inge Gisela Anneliese Jansen-Richter, Trilgras 41, 3648 JC Wilnis, Pays-Bas
Hendrik Jan Jansen, Trilgras 41, 3648 JC Wilnis, Pays-Bas
Stephan Jansen, Roerdomp 58, 3641 ZK Mijdrecht, Pays-Bas

Commissaire aux comptes

Multibreen B.V., Postbus 4, 2350 AA Leiderdorp, Pays-Bas

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004920/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

DCORP, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.495.

Extrait des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 9 décembre 2008 à 9.00 heures

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de nommer en qualité de gérant COSTANTINI France S.A.R.L, société à responsabilité limitée de droit français dont le siège est établi F-57100 Thionville, rue de Verdun, 22, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Thionville sous le numéro B 451 660 328.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004924/4286/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09938. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.062.568,40.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 128.975.

AUSZUG

Aus einem Verschmelzungsvertrag vom 11. Dezember 2008 zwischen der AZ-Argos 39 Vermögensverwaltungs-gesellschaft mbH (AZ-Argos 39), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstrasse 28, eingetragen beim Amtsgericht München unter der Nummer HR B 158.777, und

der AZ-Argos 3 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH (AZ-Argos 3), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstrasse 28, eingetragen beim Amtsgericht München unter der Nummer HR B 144.067, geht hervor, dass die AZ-Argos 3 ihre gesamte Beteiligung in der Gesellschaft an die AZ-Argos 39 übertragen hat.

Es handelt sich hierbei um 1.190.625.684 Anteile in der Gesellschaft, welche nunmehr von der AZ-Argos 39 gehalten werden.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

- AZ-Argos 39 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH:	1.290.575.684 Anteile
- Allianz SE:	50.000 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009004927/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

TMVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.648.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2008 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Mademoiselle KARAMITRE Vangelina, née le 9 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-1742 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Huberty, démissionne de son poste d'administrateur.

2) En remplacement est nommée administrateur avec pouvoir de signature collective pour une durée de six années à partir de ce jour:

- Madame REUTER-LAMESCH Joelle, employée privée, née le 1^{er} janvier 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8521 Beckerich, 45, Huewelerstrooss.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Georges BRIMEYER.

Référence de publication: 2009004929/637/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10374. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Five Stars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.907.

Mention rectificatif du dépôt du 3 juillet 2008 (No L080106915)

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009005083/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00459. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Barclays Investment Funds (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 31.439.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009004930/9685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00090. - Reçu 96,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Voltaire Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 26.320.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2008 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Mademoiselle KARAMITRE Vangelina, née le 9 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-1742 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Huberty, et Madame FUX-KARAMITRE Biljana, née le 29 novembre 1974 à Struga, demeurant à L-5407 Bous, 8a, rue de la Fontaine, démissionnent de leurs postes d'administrateurs.

2) En remplacement sont nommés administrateurs avec pouvoir de signature collective à deux pour une durée de six années à partir de ce jour:

- Madame REUTER-LAMESCH Joelle, employée privée, née le 1^{er} janvier 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8521 Beckerich, 45, Huewelerstrooss.

- Madame BRIMEYER-DOS REIS EVORA Carina, administrateur, née le 23 octobre 1986 à Santo Antao, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Georges BRIMEYER.

Référence de publication: 2009004931/637/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.390.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009004933/9685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00106. - Reçu 94,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 149.138,75.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 129.566.

La Société a été constituée suivant l'acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations - n° 1769 du 21 août 2007. Modifié en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations - n° 419 du 19 février 2008.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrand Michaud / Vincent Cormeau

Gérants

Référence de publication: 2009004943/5917/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00400. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

DIF Infrastructure II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.831.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 21 novembre 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et DIF Infrastructure II B.V., ayant son siège social au 269 Schiphol Boulevard, WTC Schiphol Airport, NL-1118 BH Schiphol, Pays-Bas, les 500 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

- DIF Infrastructure II B.V. devient l'associé unique de la Société à compter du 21 novembre 2008 et détient les 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial et Associations.

DIF Infrastructure II Luxembourg S.à.r.l.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009004945/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Helsom S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.951.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2008 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Mademoiselle KARAMITRE Vangelina, née le 09 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-1742 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Huberty, et Madame FUX-KARAMITRE Biljana, née le 29 novembre 1974 à Struga, demeurant à L-5407 Bous, 8a, rue de la Fontaine, démissionnent de leurs postes d'administrateurs.

2) En remplacement sont nommés administrateurs avec pouvoir de signature collective à deux pour une durée de six années à partir de ce jour:

- Madame REUTER-LAMESCH Joelle, employée privée, née le 1^{er} janvier 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8521 Beckerich, 45, Huewelerstrooss.

- Madame BRIMEYER-DOS REIS EVORA Carina, administrateur, née le 23 octobre 1986 à Santo Antao, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Georges BRIMEYER.

Référence de publication: 2009004948/637/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.
